Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026059-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, CORNIERE Aurélie, LE POGAM Pierre, FEREZ Crystel, CLERO Ewen, GRAGNIC Marie-Annick, MOELO Mickael, FLECHER Quentin, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : SYLVESTRE Jean-Yves ayant donné procuration à DANIEL Stéphane

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	14	15

Secrétaire de séance : Pierre LE POGAM

Date de convocation : 17/07/2026 **Date d'affichage** : 24/07/2026

Objet de la délibération : Tarifs municipaux (Année scolaire 2026-2027)

Monsieur le Premier adjoint au Maire, M. Clément AUFFRED, explique qu'il est proposé de modifier les tarifs municipaux actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027 afin d'y ajouter deux nouvelles prestations : la location d'un vidéoprojecteur avec sonorisation, ainsi que la location de percolateurs.

ENTENDU l'exposé de M. le Premier adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer comme suit les tarifs communaux, pour l'année scolaire 2026-2027 :

Affaires scolaires-Jeunesse :

Cantine	Repas enfant	2,75 €
	Repas adulte	4,90 €
Garderie	7h20 à 8h30	1,00 €
	16h45 à 17h45	1,00 €
	17h45 à 18h30	0,50 €
Foyer Jeunes	Adhésion annuelle	5,00 €

Les tarifs de la cantine ont été augmentés suite au Conseil municipal du 24 novembre 2021.
La nouvelle tarification sociale pour la cantine a été validée en septembre 2022, dans le cadre du dispositif de l'Etat : « Cantine à 1€ ».

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026059-DE

Location de salles

Salle	Associations ou institutions locales sans but lucratif *	Associations ou institutions locales à but lucratif * / Particuliers Arzanois	Extérieurs à la commune	Caution	Caution Ménage	Location Vidéo-projecteur et sonorisation	Location Percolateurs
Expo, bar	Gratuit	100,00 €	200,00 €	500,00 €	180,00 €	50 €	Petit percolateur : 5 € Grand percolateur : 10 €
Salle Marie du Moustoir		100,00 €	200,00 €				
Expo, bar, salle Marie du Moustoir		150,00 €	250,00 €				
Expo, bar, office, salle Marie du Moustoir		200,00 €	350,00 €				
Expo, bar, grande salle		250,00 €	400,00 €				
Expo, bar, office		150,00 €	300,00 €				
Expo, bar, office, grande salle		400,00 €	500,00 €				
Moulin du Roc'h		150,00 €	Non loué	300,00 €			

*** Associations ou institutions locales** : cette dénomination regroupe les associations dont le siège social est situé à Arzano ainsi que les institutions (établissements publics ou associations) ayant une mission de service public ou d'intérêt général, domiciliées sur le territoire de Quimperlé Communauté, sur décision des élus.
Ces tarifs s'entendent pour une location pour une journée, de 14h00 le jour J à 12h le jour J+1. En cas de location sur plusieurs jours consécutifs, les jours au-delà du premier sont à demi-tarif.
Par ailleurs, il est aussi possible de louer des salles de réunion à la demi-journée au tarif de 50 €, ou 150 € pour la grande salle, l'expo/bar et l'office (6 heures maximum : au-delà, le tarif pour la journée est appliqué).
Les réservations de salles ne deviendront fermes qu'au moment du versement, par le locataire, d'arrhes, d'un montant de 100 €, qui seront ensuite déduites du montant total payé au titre de la location de la salle.
Les réservations ne peuvent pas être prises plus de six mois à l'avance pour une location.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260723-D2026059-DE

Divers services :

Copie	A 4	0,15 €
	A3 ou recto-verso	0,30 €
Prise en charge des animaux errants	Un contrat a été passé avec l'entreprise SACPA. Le tarif fourrière en vigueur jusqu'en 2020 à Arzano est donc devenu caduque.	
Jardins partagés	Adhésion annuelle : 10 €	

Services funéraires :

Concessions	**Emplacement 2m²**	**Renouvellement**	**Colombarium**	**Cavurne**	**Jardin du souvenir**
15 ans	80,00 €	80,00 €			
30 ans	160,00 €	160,00 €	Initial : 500,00 € Renouvellement : 100,00 €	Initial : 500,00 € Renouvellement : 100,00 €	30 € + coût supplémentaire facturé en cas de pose d'une plaque d'identification

Autres tarifs non communaux :

Bibliothèque Réseau Matilin	Quimperlé Communauté	15,00 €

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Clotilde LAVISSE
Maire d'Arzano

MAIRIE D'ARZANO
29300 (Finistère)